Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260924-DELIB2026720709-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 16.09.2026

Date d'affichage : 16.09.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	11
En exercice :	11
Votants :	11

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 24 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, GILBERT Gwénaël, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien,
ALLAIN Killian, BLANCHARD Vanessa, LAUNAY Yannick, PIGNEUL Dominique, PRIGENT Amélie, ROBINO Nicolas, ROHEL Marina.

A été nommée secrétaire : Mme Amélie PRIGENT

DELIB 2026-72-07-09 Finances – Réalisation d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 12.03.2026,

Considérant les investissements que la commune a prévu pour l'année 2026 : réfection de la voirie, mise en place d'une réserve d'eau, révision de la carte communale

- Le reste à charge de ces investissements est d'environ 40 000 €

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Considérant qu'une consultation auprès de banques est en cours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	11	POUR	11
Nombre de suffrages exprimés	11	CONTRE	
Majorité absolue	6	ABSTENTION	

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260924-DELIB2026720709-DE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide la contraction d'un emprunt pour un montant de 40.000 € sur une durée de 5 ans**
- **Autorise le maire à contracter un emprunt auprès de la banque dont l'offre sera la plus avantageuse**
- **Autorise le maire à signer le contrat de prêt.**
- **Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**

Le Maire,
M. BERTHO

